Élection Sans Candidat·e·s

Les élections ont lieu tous les 3 mois environ pour faire tourner les mandats à renouvellement obligatoire, inciter les changements dans les mandats à renouvellement non-obligatoire et éviter les prises de pouvoir.

L'élection sans candidat·e·s est un processus pour élire des rebelles à des rôles. La première phase de nomination permet de sortir du schéma classique d'élection où seulement les personnes sûres d'elles se présentent. Pour autant, personne ne peut être élu contre son gré.

Une élection sans candidat·e·s *partielle* suit le même déroulement sans la phase 3. Autrement dit, toutes les personnes nominée·e·s qui acceptent leur nomination sont élues. Dans la limite de la phase 4 : les rebelles peuvent formuler des objections.

Déroulement

Phase 1 : Nomination

- Chaque rebelle nomine avec un message posté sur le canal Mattermost dédié ;
- Iel nomine au plus autant de personnes qu'il y a de rôles ;
- Iel peut s'auto-nominer

Phase 2 : Acceptation

À l'issue de la première phase, on dispose d'une liste de non-candidat·e·s pour chaque rôle. Chaque non-candidat·e est invité·e à se prononcer sur sa candidature ou non. Iel peut accepter ou refuser. Une absence de réponse vaut refus.

Phase 3 : Élection

S'en suit une élection pour déterminer les élu·e·s sur chaque rôle :

- pas d'élections s'il y a juste le bon nombre de candidat·e·s ;
- il peut y avoir un arrangement entre les candidat·e·s ;
- jugement majoritaire possible ;
- scrutin uninominal (public ou secret)

Phase 4 : Tour de non-objection

Suite aux élections s'en suit un tour de non-objection. Une objection peut par exemple porter sur le fait qu'un·e rebelle a trop de pouvoir, que la parité n'est pas respectée, etc.

Phase 5 : Célébration !

Créé 2022-09-04 22:10:42 CEST par octave
Mis à jour 2025-09-26 11:29:28 CEST par dour